

Interfel signe une déclaration d'intention avec ses homologues européens FruitVeB, Hortiespaña et Ortofrutta.

Les Organisations Interprofessionnelles de Fruits et de Légumes de la France (Interfel), de la Hongrie (FruitVeB), de l'Espagne (Hortiespaña), de l'Italie (Ortofrutta) se sont réunies, le mercredi 24 octobre au salon madrilène Fruit Attraction, pour continuer leur rapprochement et avancer sur les travaux communs au niveau européen. Au cours de cette rencontre les représentants de ces organisations ont signé une déclaration d'intention pour établir des engagements et des actions qui leurs permettront de continuer d'avancer, à quatre, pour mieux défendre le secteur des fruits et des légumes au niveau européen.

Malgré leurs différences, Interfel, Hortiespaña, Ortofrutta et FruitVeB partagent une culture interprofessionnelle commune et sont soumises à la même réglementation européenne. Par conséquent, elles souhaitent continuer de travailler ensemble au niveau européen, en échangeant des informations sur leurs activités et les normes régulatrices applicables. Cette **déclaration d'intention** [disponible sur demande] s'organise en deux articles :

- 1) Objectifs pour une coopération européenne
- 2) Engagements communs



De gauche à droite.

Laurent GRANDIN (vice-président d'Interfel), Nazario BATTELLI (président d'Ortofrutta), Bruno DUPONT (président d'Interfel), Francisco GONGORA (président d'Hortiespaña), Louis ORENGA (directeur général d'Interfel), Istvan HUNYADI (directeur de FruitVeB), et Béla MÁRTONFFY (président du comité d'horticulture de la Chambre d'Agriculture de Hongrie) au salon Fruit Attraction de Madrid le 24/10/18 pour la signature de la déclaration d'intention.

Contacts presse



m.milon@interfel.com



info@fruitveb.hu



celine@hortiespana.eu



info@ortofruttaitalia.it

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com